

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DAC 220** Subvention (1.350.000 euros) et avenant avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L 2125-1;

Vu la convention relative à l'attribution d'un acompte de 625.000 euros au titre de 2019 approuvée par délibération 2018 DAC 620 des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Institut des Cultures d'Islam (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Institut des Cultures d'Islam, 19 rue Léon 75018 Paris afin de soutenir ses activités culturelles en 2019 est fixée à 1.350.000 euros, soit un complément de 725.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé, dont 50 000 euros au titre de la résilience. 20149 ; 2019-03601

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Institut des Cultures d'Islam un avenant à la convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3: La dépense de 725.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line at the end.

**Anne HIDALGO**